

Les crédits

jamais il y a vacance dans ce comité, dans ce CSARS, nous avons l'obligation de consulter les chefs de l'opposition.

• (1230)

Alors, je voudrais savoir s'il reconnaît l'aspect de la loi, en ce qui concerne la création du CSARS, qui décrète que nous devons consulter l'opposition avant de faire toute nomination?

M. St-Laurent: Madame la Présidente, bien sûr qu'il faut tenir compte de certains barèmes, et il est prévu dans le contexte de tenir compte de ces barèmes.

Mais la question qu'on soulève ici aujourd'hui, c'est qu'on trouve particulièrement aberrant de voir le manque de contrôle de la Chambre des communes sur une institution à laquelle elle paie autant de millions de dollars par année et de laquelle il n'y a absolument aucun autre moyen véritable d'obtenir des réponses. Au contraire, on demande à des gens de répondre à des questions simplement.

On ne demande pas de parler de dossiers précis sur des individus précis en donnant des heures précises et des montants précis; on ne demande pas de telles choses, notamment quand on est en comité. On demande à des gens de nous parler de ce qui se produit à l'intérieur, de la manière dont ça se passe à l'intérieur. On parle de divers aspects qu'on veut connaître et qui touchent ce que nous payons avec nos taxes et nos impôts.

Deux cents millions de dollars par année, madame la Présidente, et je ne suis pas capable de donner des explications aux contribuables de ma circonscription, sauf leur dire: «Les deux cents millions de dollars qu'on investit dans le SCRS, je m'excuse, mesdames, messieurs, mais je ne sais pas du tout ce qu'on en fait.» Oui, on embauche des gens, c'est bien certain. Mais qu'y fait-on au juste?

Les gens du parti d'en face ne semblent pas intéressés de parler de ce qui s'est passé avant, mais il ne faut pas oublier que cela s'est produit. Cela fait partie de l'histoire de notre pays et il ne faudrait pas l'oublier. Il ne faut pas avoir peur de répéter que ces sommes d'argent ont déjà servi à des actes de terrorisme dirigés spécialement vers certaines personnes du Québec qu'on qualifie d'avoir certaines activités séparatistes.

À partir de là, on est en droit de se demander: Ces sommes d'argent-là vont-elles encore servir à cela? C'est la question qu'on soulève aujourd'hui. Il s'agit d'un monstre devenu incontrôlable.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, il est faux de prétendre qu'il y a des activités de ce genre qui se passent au Canada. Je crois que le député a quand même le privilège de siéger ici, à la Chambre des communes, il a le droit d'exposer ses opinions, il a quand même le privilège de siéger au Sous-comité sur la sécurité nationale. Il a le privilège de poser des questions, soit sur le rendement du CSARS, soit sur les budgets qui sont déposés à la Chambre tous les ans.

Je ne crois pas pas qu'il s'agisse d'une question d'argent dès le départ, mais reconnaître que nous avons quand même des mécanismes pour assurer notre sécurité. D'ailleurs, il s'agit d'un mécanisme qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, selon plusieurs experts mondiaux. Vous le savez, lorsque vous allez en France, quand vous descendez du métro, il y a souvent des agents français, des policiers qui font des contrôles, qui demandent vos papiers. Il ne s'agit pas du genre de société que nous avons ici, au

Canada. Notre société est quand même libre, libérale, généreuse, qui tient compte surtout du respect de la liberté individuelle.

Je ne veux pas devenir l'apologiste de nos activités antérieures, car je n'y étais pas. Je vous avoue que, vers le début et la fin des années 1960, je n'y étais pas. Mais aujourd'hui, nous avons quand même les mécanismes en place pour nous assurer qu'il n'y ait pas d'abus de pouvoir sur des organismes légitimes, dont des partis politiques.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Monsieur le député, avant que nous continuions le débat, je vous informe que vous pouvez utiliser les 30 secondes qu'il vous reste.

M. St-Laurent: Madame la Présidente, je vais les prendre, mais au lieu de faire une longue élaboration, je vais juste faire une précision.

Le député d'en face vient de mentionner que j'ai le privilège de ci et le privilège de ça. Mais j'ai aussi le droit.

M. Gagnon: Bien sûr.

M. St-Laurent: J'ai le droit, parce que j'ai été élu fondamentalement en raison des taxes que les contribuables paient et qu'on me donne pour venir ici. On me donne le droit, et c'est exactement le droit que je prends.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Manicouagan de m'avoir laissé les dix autres minutes de son temps. Je me permets de joindre ma voix à celle de mes confrères du Bloc québécois pour demander à cette Chambre de dénoncer le gouvernement pour son refus de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les activités illégales du Service canadien du renseignement de sécurité.

• (1235)

Permettez-moi de rappeler que le SCRS est doté d'un budget pour l'année 1994-1995 de l'ordre de 205 millions de dollars. Sur le plan purement comptable, il est évident que cette Chambre a non seulement le droit, mais le devoir de s'intéresser aux agissements de cet organisme.

Mais ce n'est pas de comptabilité dont nous parlons aujourd'hui. Non, ce dont nous parlons, c'est des agissements même du Service canadien du renseignement de sécurité, rien de moins.

Je me dois de rappeler que cet organisme fut créé dans un but de transparence pour faire suite aux recommandations de la Commission McDonald, laquelle avait mis en lumière une déplorable série de pratiques et d'actes inacceptables, voire carrément illégaux, et ce de la part même du service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada.

Or, malgré que le Service canadien du renseignement de sécurité fut créé dans un souci de transparence, il demeure deux problèmes majeurs concernant cet organisme. Premièrement, le SCRS n'est aucunement redevable envers le Parlement pour son budget, lequel lui est octroyé par le Parlement. Si on parle clairement, nous, les représentants des citoyennes et des citoyens qui nous ont élus, nous ne pouvons même pas savoir comment y est dépensé l'argent de nos taxes. C'est une aberration.

Le deuxième problème, c'est l'imputabilité du SCRS devant ce Parlement, et ce en ce qui concerne ses activités de renseignement. Certains de mes collègues s'empresseront de me dire que le SCRS dépose un rapport annuel public et qu'un comité de